

GREXADE

Date des élections: 7 décembre 1976

But de la consultation

Election de tous les membres de l'Assemblée nationale pour la première fois depuis l'accession de Grenade à l'indépendance en **1974***.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement de Grenade est bicaméral; il se compose du Sénat et de l'Assemblée nationale.

Le Sénat comprend 13 membres nommés par le Gouverneur-général sur avis du Premier Ministre et du Chef de l'opposition. L'Assemblée nationale se compose de 15 membres élus par les citoyens âgés de 18 ans révolus. La durée du mandat de tous les parlementaires est de 5 ans.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

Lors des élections de 1976, le Premier Ministre, Eric Gairy, et le Parti travailliste unifié de Grenade (GULP) au pouvoir avaient pour adversaire l'Alliance populaire, coalition de trois partis (le Mouvement *New Jewel* (NJM), radical, et deux formations conservatrices, le Parti nationaliste de Grenade et le Parti uni du peuple). L'Alliance avait à sa tête Maurice Bishop, chef du NJM.

A l'issue du scrutin, le GULP a conservé le pouvoir mais sa majorité à l'Assemblée a été sensiblement réduite, car il n'a obtenu que neuf sièges, soit cinq de moins qu'il n'en détenait au cours de la précédente législature.

* Voir *Chronique des élections parlementaires VIII* (1973-1974), p. 10.

Données statistiques

1. *Résultats du scrutin et répartition des •
à l'Assemblée nationale*

Nombre d'électeurs inscrits. 62 000 (environ)
Votants. **64,50% (environ)**

Formation politique	de sièges
Parti travailliste unifié de Grenade.	9
Alliance populaire.	6
	14